

Participent à cette séance de travail :

Représentants du collège employeur :

Jean-Pierre GROS, Marie-Frédérique DO COUTO, Nathalie LAPORTE, Marc VERNIER, Gérard GOMEZ, Nathalie GAUTHIER, Yvon SETZE, Didier GOURAUD, Marcel DEMARTY, Eric FAUCHER, Geneviève BRANGE, Paul CHAPUT, Yann RIVIERE

Représentants du collège salarié :

Sandrine DESMOULINS, William ASQUIN, Christophe VICIER, David BARRIERE, Monique DUPOUY Gildas DUBRASQUET, Xavier CHAUVIN, Eric DE BECKER, Anne-Gaëlle GUIGNAT, Thierry GENAUDEAU, Nathalie GROLEAU, Nathalie GUILLOTON, Nathalie DEMONGODIN,

Direction des ressources humaines :

Nadège AURIAT

Membres avec voix consultative :

Représentants syndicaux des Organisations syndicales représentatives :

CFDT : Dominique VOUILLAT, Michel CHEZAUD

CGT : Isabelle BEXIGA, Antoine COUSSEAU

FO : Marie-Christine BOUYER, Olivier MANSENCAUT

CGC CMA : Hervé THIEBAUT

Excusés :

Membre avec voix consultative :

Ghislain KLEIJWEGT, Secrétaire Général Expert

Représentant du collège employeur :

Karine DESROSES

Représentant du collège salarié :

Christophe CHEVALIER

Christophe CHEVALIER

ORDRE DU JOUR

1. **Suppressions d'emploi au sein de la grille régionale des emplois (article 42 du statut) dans le cadre de l'organisation des missions au sein de la structure régionale de Nouvelle Aquitaine**
2. **Présentation de l'état d'avancement de l'application des dispositions de l'article 6 bis de l'annexe XIV du statut.**

Point 1

Suppressions d'emploi au sein de la grille régionale des emplois (article 42 du statut) dans le cadre de l'organisation des missions au sein de la structure régionale de Nouvelle Aquitaine

La CPRT est consultée pour émettre un avis sur la suppression de 4 emplois permanents au sein de la grille des emplois régionale :

- 2 postes d'attachés technique au sein de la Direction des Affaires Générales de la CMAR
- 1 poste de chef de projet au sein de la CMA de niveau départemental de la Charente.
- 1 poste d'agent de service au sein de la CMA de niveau départemental de la Vienne.

Cette consultation, à la demande du collègue salarié, est effectuée à bulletin secret

- ✓ La CPRT donne à la majorité un avis favorable à la suppression de ces emplois :
- 1 poste d'attaché technique au sein de la Direction des Affaires Générales de la CMAR :
26 bulletins :
 - 13 bulletins pour
 - 12 bulletins contre
 - 1 bulletin abstention
- 1 poste d'attaché technique au sein de la Direction des Affaires Générales de la CMAR :
26 bulletins :
 - 13 bulletins pour
 - 12 bulletins contre
 - 1 bulletin abstention
- 1 poste de chef de projet au sein de la CMA de niveau départemental de la Charente :
26 bulletins :
 - 15 bulletins pour
 - 11 bulletins contre

**COMMISSION PARITAIRE REGIONALE TRANSITOIRE
FORMAT ORDINAIRE DU 24 juin 2021
RELEVÉ DE DECISIONS**

- 1 poste d'agent de service au sein de la CMA de niveau départemental de la Vienne :
26 bulletins :
 - 14 bulletins pour
 - 12 bulletins contre

Point 2

Présentation de l'état d'avancement de l'application des dispositions de l'article 6 bis de l'annexe XIV du statut.

- ✓ Le collège employeur après communication en séance, s'engage à envoyer la liste des agents relevant de l'application de l'article 6 bis aux membres de la CPRT.